

MAIRIE
DE
LONS-LE-SAUNIER

CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA



PM/JF

Arrêté P.2021-049

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à Monsieur Jean-Philippe RAMEAU



Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Adjointes au Maire a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de M. **Jean-Philippe RAMEAU**, Conseiller Municipal,
- CONSIDÉRANT que tous les Adjointes sont déjà titulaires d'une délégation de fonctions,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **Monsieur Jean-Philippe RAMEAU**, Conseiller Municipal, pour les affaires relevant de la Sécurité, de la Vidéo-protection, de l'Hygiène et Sécurité et du Plan Communal de Sauvegarde.

Article 2 : Monsieur **Jean-Philippe RAMEAU** aura en particulier pour mission, sous l'autorité du Maire :

- la coordination des installations des systèmes de vidéo-protection
- le suivi et l'animation du Plan Communal de Sauvegarde, du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité
- le suivi des véhicules épaves et de la mise en fourrière et l'ensemble des questions traitées par la Police Municipale et les Agents de Surveillance de Voie Publique (parkings, horodateurs, arrêts minute, zone bleue.....)

Il participera au Groupe de Travail « Voirie – Urbanisme – Espaces Verts – Transition Ecologique – Travaux et Sécurité ».

Article 3 : Monsieur **Jean-Philippe RAMEAU** participera, en tant que titulaire, aux réunions du Conseil Exécutif.

Article 4 : La présente délégation est donnée pour la durée du mandat municipal.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Lons-le-Saunier, le 15 septembre 2021

Signature :



Paraphe :

